

Compte rendu de séance

Séance du 3 Mai 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
26/04/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :06/05/2022

L'an 2022, le 3 Mai à 20 :00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GUIAVARCH Benoît, M. LECLERC Guillaume, Mme MANGENOT Aurore, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia, Mme PELÉ Mireille

Excusés : Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne
Absent(s) : M. GROUAZEL Pierre

A été nommé(e) secrétaire : M. DIBON Jérôme

Objet(s) des délibérations

2022-028 - Prêt budget commune " travaux au 12, rue de l'église " :
2022-029 - Demande de subvention :
2022-030 - Achat matériel pour atelier :

2022-028 - Prêt budget commune " travaux au 12, rue de l'église " :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à examiner les propositions faites par **le CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, FEDERATION du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE** pour un prêt destiné à financer des travaux sur le bâtiment situé au « 12, rue de l'église ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le CMB et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	250000€
Objet	Travaux rénovation bâtiment communal situé au « 12, rue de l'église »
Durée	20 ans
Taux fixe (% l'an)	1.58%
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement	Amortissement Linéaire
Montant des échéances	4112.50€
Commission d'engagement	375€

Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *
-------------------------------	--

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

2022-029 – Demande de subvention :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de 205€ émanant de l'école ST JOSEPH de Fougères, afin de financer un voyage qui a eu lieu du 30 mars au 1^{er} avril et auquel a participé un enfant domicilié sur ST REMY DU PLAIN ;

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer une aide de 30€, somme équivalente à celle versée pour les enfants du Syndicat de regroupement scolaire Marcillé-St Rémy.

Les membres du conseil municipal demandent de signaler à l'établissement scolaire que la demande est tardive par rapport aux dates du voyage et que l'aide financière aurait dû être demandée dès la préparation de ce voyage.

2022-030 – Achat matériel pour atelier :

La meuleuse d'angle de l'atelier municipal est hors service. Monsieur le Maire présente au conseil municipal, différents devis pour l'achat d'une nouvelle meuleuse.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis le moins disant à savoir celui de chez PRIOUL METAL SERVICES, d'un montant de 114.30€HT pour une meuleuse d'angle en 125 BOSH GWS 1400WATT

Information sur la signalétique :

Stéphane RAPINEL donne le compte-rendu d'un rendez-vous qu'il a eu avec l'agence LEMENE, sur la signalétique et surtout sur la commercialisation d'un « PIETO » pour la sécurité aux abords des établissements scolaires.

Rue du Rocher : La communauté de communes est passée prendre les mesures. Nous sommes en attente du devis

Demande de Mr CLEMENT Claude pour l'achat et la pose de panneaux « attention enfants » et « passage fréquent d'animaux » au village du Bas Faix. Passage de la commission le jeudi 12 mai. Rendez-vous à la mairie à 19H30.

Information " terrain multisports " :

Demander un second devis et voir pour la demande de subvention. Demander également table de ping-pong, table pique-nique et skate Park.

Dispositif " argent de poche " : été 2022. :

Le conseil municipal décide de reconduire ce dispositif en juillet 2022. Faire appel aux bénévoles pour encadrer les jeunes.

Organisation du concours des maisons fleuries 2022 :

Le conseil municipal décide de reconduire ce concours, sans inscription.

Permanences électorales des 12 et 19 juin 2022 (élections législatives) :

Chaque conseiller envoie ses disponibilités à la mairie.

Questions diverses :

- **Eolien** : Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion du 27 avril dernier, pour la création d'une charte communautaire par rapport aux différents projets éoliens du territoire. La réunion n'ayant pas abouti, une nouvelle réunion est programmée le 18 mai. L'objectif est de mettre des règles qui seront respectées par les porteurs de projet d'après le SDE. Mr le maire informe le conseil que Total Energy accepte une réunion publique, pour le projet de ST REMY.

Pour donner suite à la visite chez un riverain du parc éolien de Noyal sous Bazouges, et vu les nuisances engendrées par ce parc éolien, les élus de ST REMY ont décidé de rédiger un courrier destiné à Mr le préfet d'Ille et Vilaine, Mr le Sous-Préfet, Monsieur le député, Monsieur le Président de la Communauté de Communes et à la DREAL afin de faire entendre leurs voix. En effet par délibération du 15 novembre 2021, 11 élus sur 14 élus présents se sont prononcés contre le projet éolien de ST REMY DU PLAIN.

- **Logo communal** : Le conseil est favorable à la création d'un logo communal. Demander à Malo DIBON d'y réfléchir.

- **cimetière** : Travaux de 2^{ème} phase ; Il reste 10 tombes à nettoyer. Le conseil municipal décide de solliciter les deux entreprises suivantes : LAMBERT TURPIN de Bazouges et SOFUNAIR de Sens de Bretagne.

Séance levée à : 22:30

En mairie, le 09/05/2022

Le Maire

Dominique PRIOUL